

Les juges de gauche prêts à tout pour faire taire Zemmour

écrit par Josiane Filio | 15 septembre 2024



C'est vrai qu'il dérange... Toujours là, et bien là, bien que la « bien-pensance » annonce régulièrement la mort de son parti... Un peu comme un mantra issu de la méthode Coué.

Les juges actuels, si tant est que l'on puisse encore nommer

« juge » ces représentants d'une justice totalement pourrie pour certains, à moitié chez d'autres (*ce qui est déjà bien trop*), **sont majoritairement de purs représentants de la caste gauchiste**, gavés d'une idéologie qui, d'humaine au départ, a été au fil du temps totalement dévoyée par de vrais égocentristes se parant de couleurs humanistes pour arriver à leurs fins.

Que ce soit donc en politique comme en justice, les citoyens sidérés et même atterrés assistent avec un chagrin grandissant à **une totale inversion des valeurs sévissant de plus en plus ouvertement chez ceux qui, sans le moindre scrupule, osent en plus se poser en perpétuels donneurs de leçons... dont ils s'exonèrent eux-mêmes avec le plus grand soin**, puisque manifestement les règles, lois, impératifs dont ils abreuvent le peuple qu'ils méprisent, sont essentiellement « pour les ploucs », non pour les être supérieurs qu'ils sont persuadés d'être... malgré toutes leurs tares, de moins en moins invisibles !

C'est ainsi que jugeant **Éric Zemmour** bien trop dangereux par son talent doublé de courage, et encore bien plus depuis qu'il se mêle de faire de la politique, s'attaquant sans trêve à leur « pré carré », dénonçant preuves à l'appui leurs mensonges, manipulations, trahisons... sans fin, du peuple souverain, dont ils ne se soucient qu'en période de scrutins... pour mieux le trahir à nouveau dès l'obtention du sésame convoité.

Mais si bien sûr le sort parfaitement injuste qui lui est fait par des juges indignes révolte ses admirateurs-adhérents-sympathisants... laissant de marbre ceux qui ont choisi un autre camp... **ces derniers feraient pourtant bien de réfléchir sérieusement à ce que sont capables de faire ces prétendus représentants d'une justice frelatée**, dont le but de plus en plus visible est précisément la totale adhésion à la pensée unique (*la leur*) et son pendant immédiat : volonté délibérée de museler, bâillonner, censurer par tous les

moyens, ceux qui se dresseront devant les diktats d'aujourd'hui et de demain, d'une dictature larvée qui ne dit pas son nom, alors même qu'elle est déjà d'une aveuglante évidence pour beaucoup de citoyens.

Ceci est particulièrement clair dans la nouvelle condamnation de Zemmour à 10.000 euros pour incitation à la haine... quand il n'a fait que dire haut et fort une vérité évidente à propos de prétendus mineurs étrangers... dont le scandaleux laxisme des juges à leur égard est immédiatement interprété comme « permis de voler, violer... et même tuer » :

Les propos prétendus « incitant à la haine » sont pourtant exactement gravés dans le cœur et l'esprit d'une majorité de patriotes :

“Ils n'ont rien à faire ici, ils sont voleurs, ils sont assassins, ils sont violeurs, c'est tout ce qu'ils sont, il faut les renvoyer et il ne faut même pas qu'ils viennent”.

“C'est une invasion permanente”, “c'est un problème de politique d'immigration”.

<https://ripostelaique.com/eric-zemmour-condamne-pour-avoir-dit-des-verites-sur-les-mineurs-isoles-migrants.html>

Si l'on peut effectivement considérer que certains juges étant sous l'emprise de menaces, directes ou indirectes, visant leurs proches... sont amenés à des verdicts plus que généreux envers des délinquants étrangers... **il est néanmoins inadmissible qu'ils fassent le jeu des politiques en condamnant bien trop fortement et donc injustement un citoyen honnête n'usant que de mots ; le véritable motif étant, c'est désormais prouvé via leur indigne ministre, leur adhésion totale au système politique en place ne tolérant aucune critique !**

Que tous ceux qui refusent de s'inquiéter des alertes permanentes des ré-informateurs imaginent ce qui pourrait

advenir demain à l'un de leurs proches, coupable ; être traité bien plus drastiquement qu'un grand criminel, simplement parce que ce proche aurait émis ou écrit une vérité heurtant la susceptibilité de nos dirigeants, de plus en plus dégénérés, piétinant sans vergogne les grands principes démocrates, républicains, humanistes... dont ils aiment pourtant à se parer de manière totalement usurpée.

Car même *si la cour d'appel a en revanche relaxé M. Zemmour en infirmant le jugement de première instance qui l'avait condamné à 4.000 euros d'amende pour des injures homophobes prononcées également sur CNews en octobre 2019...*

<https://information.tv5monde.com/international/zemmour-condamne-et-relaxe-en-appel-dans-deux-affaires-distinctes-2739421>

... n'y a-t-il pas d'ailleurs une menace sous-jacente derrière ce rappel du premier jugement ?

La cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du 17 janvier 2022 qui avait infligé à l'ex-candidat à la présidentielle une peine de 100 jours-amende à 100 euros, avec possibilité d'emprisonnement en cas de non-paiement, pour ses propos sur les mineurs isolés.

D'un côté **une immense magnanimité envers un acte souvent grave, voire même meurtrier...** de la part d'un « mineur étranger » en situation irrégulière... d'où la multiplication des « multirécidivistes » se baladant dans nos rues... n'hésitant jamais à « repasser à l'acte », précisément grâce à l'appréciable indulgence de notre système judiciaire !

Et de l'autre, **une extrême sévérité pour ceux qui osent, via simplement leur plume ou un micro, scander les vérités qui dérangent** ces pseudo-gauchistes, simili-justiciers, à la botte du système !

Dans la même logique, haineuse, pro-étrangers, bafouant sans scrupule la déontologie de leur beau métier (*devenue*

*carrément un gros mot chez beaucoup !), les juges pourris vont-ils aussi s'en prendre à Marc Vanguard, analyste de données (des données dénuées de tout soupçon, puisque les chiffres proviennent d'une étude menée par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SMSI), directement rattaché au ministère de l'Intérieur) ou à **Anna Morel**, s'en faisant écho sur Bd Voltaire ?*

*Parmi les auteurs, souligne l'étude, « **24 % sont identifiés comme mineurs et plus de la moitié sont enregistrés comme étrangers (52 %), deux caractéristiques spécifiques aux transports en commun** ». L'un des facteurs explicatifs ? L'existence de filières de criminalité organisée, qui exploitent notamment les mineurs isolés de manière assidue. Ainsi, en Île-de-France, les étrangers représentent une part considérable des mis en cause pour vols et violences dans les transports : « vol : 91 % ; violences sexuelles : 60 % ; agressions : 45 % ».*

Parmi les nationalités étrangères recensées, Marc Vanguard constate une spécificité propre à chacune.

*« Concernant les vols, on observe **une surreprésentation complètement hors normes des étrangers maghrébins [...]** Alors qu'ils ne représentent que 2 % de la population nationale, ils représentent 51 % des mis en cause pour vols dans les transports en commun en France » (contre 10 % s'agissant des ressortissants de l'Union européenne).*

*« Pour les agressions, la surreprésentation des Maghrébins (13 %) est aussi très marquée, mais elle est égalée par celle des étrangers subsahariens (11 %) ». Dans les violences sexuelles, ce sont les auteurs d'origine africaine (16 % de Maghrébins, 12 % d'Africains hors Maghreb) et asiatique (9 %) qui sont surreprésentés. Alors que les vols et violences dans les transports ont diminué de 11 % par rapport à 2002, **le nombre de violences sexuelles déclarées dans les transports en commun français, elle, explose.***

Depuis 2016, le nombre de plaintes déposées a augmenté de 75 %. »

<https://www.bvoltaire.fr/insecurite-dans-les-transports-les-chiffres-de-linterieur-parlent-deux-memes/>?

N'oublions pas l'énorme effronterie qui, en Angleterre, a fait passer en août dernier pour de violentes émeutes quasiment sans raison **les manifestations de ras-le-bol des citoyens britanniques, descendus en masse dans la rue après l'odieux assassinat de trois fillettes innocentes...** passé bien vite à la trappe chez les médias européens ou plus exactement à la rubrique « faits divers ».

Car même si la Grande-Bretagne a quitté, laborieusement, l'infamale UE, ses citoyens n'en sont pas pour autant délivrés des nuisances multiples de ses ressortissants étrangers, dont certains ont déjà pris le contrôle dans plusieurs villes du pays et œuvrent à instituer leurs propres lois.

Donc le danger potentiel, que représentait pour le système en place dans tous les États d'Europe ces révoltes légitimes contre l'insupportable, se devait d'être rapidement jugulé avant de faire tache dans d'autres États supportant les mêmes atrocités, jamais punies à la hauteur méritée !

Dans cet ordre d'esprit, pourquoi des félons ne pourraient-ils pas appliquer aux citoyens lambda français le même traitement à base de drastiques internements pour de simples « divergences d'opinions » avec les autorités qu'ils le font envers des personnalités ?

C'est d'ailleurs déjà ce qui se fait sur le genre « balbutiements » avec les « gardes à vue » tombant à la moindre incartade suite à une manifestation, un discours, un article...

Monsieur (ou Madame) Toulemonde, tout comme n'importe quel

notable « dérangeant » peut se retrouver demain, « au gnouf » pour une peccadille... pendant que d'ignobles violeurs, égorgeurs, chauffards meurtriers... sont remis en liberté... bientôt, au train où vont les choses, avec des excuses pour le dérangement !

Pensez-y !

Josiane Filio, au nom de la Liberté d'expression

<https://ripostelaique.com/les-juges-de-gauche-prets-a-tout-pour-faire-taire-zemmour.html>